



ARTICLE 19 – LIBERTÉ D'EXPRESSION

« Chacun a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

- Au Soudan, des défenseurs des droits de l'Homme ont été arrêtés et torturés par les services secrets et les forces de sécurité nationale.
- En Éthiopie, deux défenseurs des droits de l'Homme importants ont été reconnus coupables suite à de fausses inculpations et condamnés à presque trois ans de prison.
- En Somalie, un important défenseur des droits de l'Homme a été assassiné.
- En République démocratique du Congo, le gouvernement attaque et menace les défenseurs des droits de l'Homme et limite la liberté d'expression et d'association. Les dispositions de la loi sur la presse de 2004 ont été utilisées par le gouvernement pour censurer des journaux et limiter la liberté d'expression.
- La Russie a réprimé la dissidence politique, a fait pression sur les médias indépendants ou les a fermés et a harcelé des organisations non gouvernementales. Des manifestations pacifiques ont été dispersées par la force, et des avocats, des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes ont été menacés et attaqués. Vingt meurtres de journalistes ayant critiqué la politique du gouvernement demeurent non résolus.
- En Irak, plus de 37 employés irakiens des réseaux de médias ont été tués en 2008, soit 235 depuis l'invasion de mars 2003, faisant de l'Irak le pays le plus dangereux au monde pour les journalistes.